

**MOTION PROPOSÉE PAR LES ÉLUS DE LA COORDINATION RURALE
RELATIVE A LA CRÉATION DE RETENUES COLLINAIRES**

Les membres de la Chambre d'agriculture de Lot-et-Garonne, **réunis en Session** à Agen le 27 septembre 2019, sous la présidence de Serge Bousquet-Cassagne,

Délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires ont examiné les points suivants :

Considérant que :

- les déclarations du ministre de l'Agriculture concernant la mise en place d'une «soixantaine» de retenues d'eau sur le territoire en 2019 destinées à une meilleure gestion de l'irrigation des terres agricoles,
- le rapport sur la ressource en eau du député Adrien Morenas présenté en juin 2018 devant la Commission du développement durable de l'Assemblée Nationale présente une approche favorable à la création ou l'amélioration d'ouvrages, en particulier de retenues d'eau,
- le rapport du député Adrien Morenas précise que s'opposer à l'irrigation « *va plutôt à l'encontre des objectifs de préservation de la nature et de biodiversité* »,
- sur les 200 milliards de m³ d'eau efficace (hors évapotranspiration) qui tombent en moyenne par an en France, 60 % s'infiltrent dans le sol et 40 % s'écoulent en surface alors que les prélèvements pour l'irrigation représentent en moyenne 4 milliards de m³ par an,
- l'irrigation est bien d'utilité publique car indispensable à l'agriculture pour réguler la quantité et la qualité de la production alimentaire française. Le stockage de l'eau constitue un levier économique déterminant,
- l'irrigation augmente l'hygrométrie de l'air et contribue à réduire la température en période de canicule. Elle lutte doublement contre l'effet de serre, car elle permet également de fixer une grande quantité de CO₂,
- d'après le GIEC et le CGAAER (rapport de février 2015), l'eau est abondante en France et son stockage y est sous-développé, comparé à celui d'autres pays tels que l'Espagne ou le Maroc,
- la gestion de l'eau va donc devoir évoluer et le stockage être considéré comme un outil de gestion des risques et d'amélioration agronomique dans une logique d'adaptation aux besoins,
- une vision d'adaptation de type « sobriété » n'est plus suffisante,
- les sécheresses successives subies durant les étés 2018 et 2019 démontrent une nouvelle fois que l'aveuglement idéologique anti-irrigation ne peut constituer une adaptation satisfaisante aux conséquences des aléas climatiques,

.../...

- les retenues collinaires permettent d'irriguer en utilisant en été les eaux pluviales collectées en hiver. Cette démarche concourt à la préservation des nappes phréatiques,
- consommant beaucoup moins d'eau que ce qu'elle reçoit sous forme de pluie, l'irrigation restitue beaucoup d'eau dans le sous-sol, réalimentant ainsi les nappes phréatiques,
- la politique en faveur du développement des retenues collinaires dans le Lot-et-Garonne pourrait être un exemple en la matière, puisqu'elle a permis l'émergence de nombreux projets depuis 2011.

Demandent que :

- un plan national en faveur de la création de retenues d'eau soit mis en place urgemment, avec un appui de l'État pour le financement des projets,
- l'État facilite les démarches administratives des agriculteurs pour la mise en place de retenues d'eau.

Mandatent leur président pour porter ce dossier.

Fait à Agen, le 27 septembre 2019

Le Président

Serge Bousquet-Cassagne

